

Tableau d'activité pour contestation du code d'activité principale exercée (APE) d'une association ou d'un organisme privé¹

Le code APE est déterminé à partir de la nomenclature d'activités française (Naf). Afin d'étudier votre demande, les précisions ci-dessous sont nécessaires.

Ce document est à joindre au formulaire du site Insee.fr ou à retourner par courriel à sireneasso@contact-insee.fr

Le tableau de ventilation de l'activité doit être signé et le cachet de votre association/organisme doit être apposé

Votre **demande de révision** du code APE fera l'objet d'un examen attentif qui pourra aboutir soit à une **modification**, soit à un **refus** justifié par courriel (voir notice explicative au recto).



Si votre association/organisme privé n'a qu'un seul établissement, la **révision** du code d'activité principale (tableau ci-dessous) s'appliquera également à votre établissement.



Si votre association/organisme privé a plusieurs établissements : pour demander la **révision** du code d'activité principale d'un ou de plusieurs établissements, vous devez remplir un tableau d'activité pour chacun des établissements (**utilisez le tableau d'activité Apet**).

Numéro Siren :

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Liste des activités exercées

| Désignation de l'activité (libellé) <i>(une seule activité par ligne)</i> ne pas indiquer de codes d'activité, ni de profession | en % des recettes <small>(hors cotisations, dons, subventions)</small> | Effectif salarié <small>(ou bénévoles en l'absence de salarié)</small> | Répartition des activités selon leur importance décroissante (en %) <small>(à défaut de recettes ou d'effectif)</small> |
|---|---|---|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total | 100 % | | 100 % |

Nom et fonction de la personne ayant répondu à ce formulaire :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

A

, le

Signature :

¹ organismes privés spécialisés (catégorie juridique 8) : organismes de protection sociale, organismes mutualistes, organismes de retraite à adhésion non obligatoire, comités d'entreprises, organismes professionnels salariés et patronaux, groupements de droit privé (catégorie juridique 9) : associations de loi 1901, associations de droit local Alsace-Moselle, syndicats de copropriété, fondations, groupements sanitaires de droit privé.

Notice pour le formulaire de demande de modification du code "Activité Principale Exercée"

Le code APE est une variable statistique représentant, parmi toutes les activités exercées par une entreprise, son activité principale. **Le code APE ne rend donc pas compte de la diversité des activités.** Le fait qu'un code APE unique soit attribué à une unité ne l'empêche pas d'exercer d'autres activités, qui seront considérées comme secondaires.

Une modification de code APE ne peut se faire que sur l'observation d'un changement significatif et durable de l'activité (modification de l'objet de l'association/organisme, adjonction ou suppression d'activité) ou d'une erreur de codification de l'Insee. Il ne reflète pas les évolutions conjoncturelles ou saisonnières de l'activité. **Au cours d'une même année, des demandes de modification successives non justifiées ne sont pas recevables.**

Pour que cette demande soit étudiée, il convient de remplir le formulaire en respectant les règles suivantes :

- Déclarer **une seule activité par ligne** (ni accolade, ni regroupement d'activité)
Ex. : « enseignement musical et création musicale » sont 2 activités différentes, il faut donc 2 lignes dans le tableau « enseignement musical » et « création musicale ».
- **Classer vos activités en fonction des recettes décroissantes** (hors cotisations, dons et subventions)
- Si votre activité ne génère pas de recettes, mais que vous avez des **effectifs** : renseigner la colonne effectifs
- Si vous ne dégagez pas de recettes et que vous n'avez pas d'effectif : renseigner la colonne **répartition des activités selon leur importance décroissante**
Ex. : enseignement musical 80 % et production de spectacles 20 %.

Zoom sur les activités commerciales :

- préciser le **type** de commerce : **commerce de gros** (= à des professionnels, des administrations, des entreprises, des collectivités, ...) ou **commerce de détail** (= à des particuliers)
- préciser le ou les **produits** concernés
- pour le commerce de détail, préciser le **lieu de vente** (en magasin, sur internet, sur marchés, à domicile, ...)
*Ex. : « commerce de détail de chaussures en magasin », « commerce de détail de chaussures sur marchés »
« commerce de gros de voitures », « commerce de gros d'aliments pour bétail », etc.*

- Si vous exercez des activités de **services à la personne** ou une activité de **siège social**, vous pouvez demander au site Sirene compétent des tableaux spécifiques pré-remplis correspondants à ces activités.

- Précisions sur les associations/organismes privés créés il y a **moins d'un an** : dans le tableau, déclarez pour chaque activité exercée les effectifs réels et une estimation des recettes.

- Si les informations transmises ne sont pas exploitables et **ne respectent pas les règles de cette notice**, le formulaire n'est pas recevable et **la demande ne pourra pas être traitée.**



À ne pas faire :

- Ne pas déclarer de libellé flou ou imprécis

Ex. : « rencontre de musiciens », « services à la personne »,

Il faut préciser le secteur d'activité dans lequel ces services sont rendus. Ex. : « prestations musicales », « services de ménage à domicile », « cours d'informatique »...

- Ne pas déclarer un intitulé/libellé de la Naf

Ex. : « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire »

Ce libellé ne décrit pas l'activité réellement exercée.

Il faut préciser un libellé clair d'activité, par exemple « activités culturelles : organisation de fêtes, de festival »

- Ne pas déclarer de professions

Ex. : « expert scientifique » n'est pas une activité, c'est une profession.

Il faut préciser le secteur d'activité, par exemple « expert scientifique dans l'industrie aéronautique ».

- Ne jamais déclarer de code APE

Ex. : « 90.01Z », « 82.30Z », « 85.10Z » ne sont pas des libellés d'activités. Les codes APE ne sont pas acceptés. Il faut décrire précisément l'activité exercée.

Si vous ne respectez pas les consignes ci-dessus, votre demande de modification du code APE ne sera pas traitée.